



# ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

*Concernant les Mariages des Noirs, Mulâtres ou autres Gens de Couleur.*

Du 5 Avril 1778.

*Extrait des Registres du Conseil d'État.*

**L**E ROI s'étant fait représenter sa Déclaration du 9 août dernier, par laquelle Sa Majesté auroit défendu à l'avenir l'introduction de tous Noirs, Mulâtres ou autres gens de couleur, de l'un & de l'autre sexe, dans son Royaume, & se seroit néanmoins réservé d'expliquer ses intentions sur ceux qui sont actuellement en France; & Sa Majesté étant informée que quelques-uns des Noirs, de l'un & de l'autre sexe, qui s'y trouvoient avant ladite Déclaration, se sont proposé de contracter mariage avec des Blancs, ce qu'il seroit contre le bon ordre de tolérer. A quoi voulant pourvoir: Oui le rapport; LE ROI ETANT EN SON CONSEIL, a fait & fait défenses à tous ses sujets Blancs, de l'un & de l'autre sexe, de contracter mariage avec les Noirs, Mulâtres ou autres gens de couleur, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu, par telle Loi qu'il appartiendra, sur l'état desdits Noirs, Mulâtres ou autres gens de couleur, de l'un & de l'autre sexe, qui étoient en France avant la Déclaration du 9 août dernier; fait défenses à tous Notaires de passer aucun contrat de mariage entr'eux, à peine d'amende: Veut Sa Majesté que si aucun de ses sujets contrevient auxdites défenses, les contractans soient sur le champ renvoyés dans les Colonies. Enjoint

Sa Majesté au sieur Lenoir, Conseiller d'Etat, Lieutenant Général de Police de la ville de Paris, & aux Intendans & Commissaires départis dans les Provinces, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, & de donner sur le champ avis au Secrétaire d'Etat ayant le département de la Marine, des contraventions qui auroient été faites au présent Arrêt, pour y être, par Sa Majesté, pourvu ainsi qu'elle avisera bon être. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le cinq avril mil sept cent soixante-dix-huit. Signé DE SARTINE.

*CHARLES-JEAN-BAPTISTE DES GALOIS, Chevalier, Marquis de St. Aubin, Vicomte de Glené, Seigneur de La Tour, Bourbon-Lancy, Chezelles-Dompierre & autres lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes honoraire de son Hôtel, Premier Président du Parlement, Intendant de Justice, Police & Finances en Provence.*

**V**U l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi ci-dessus: NOUS ORDONNONS que ledit Arrêt du Conseil sera exécuté, lu, publié & affiché par-tout où besoin sera, à ce que personne n'en ignore. FAIT à Aix le huit Mai mil sept cens soixante-dix-huit. Signé, LA TOUR. Et plus bas: Par Monseigneur. SERRÉ.